

par tomber, de façon irrégulière, en possession de cette commission? Je demande au ministre explicitement, sans entrer dans les détails, et je respecte le caractère confidentiel de ces communications: une partie des renseignements transmis par les organismes canadiens de sécurité a-t-elle été utilisée de façon répréhensible dans les dossiers de la commission sénatoriale américaine?

C'est une question très simple. Si le ministre dit que nulle partie de ces renseignements n'a été utilisée de façon répréhensible, alors toutes ses assertions de l'autre jour sur l'initiative fort courageuse qu'on a prise en disant aux États-Unis que désormais nous ne fournirons pas de renseignements d'ordre sécuritaire, sont dénuées de sens. Si une partie a été utilisée d'une façon répréhensible, alors tout ce qu'il a dit était justifié. Me fondant sur l'article du service du *Times*, de New-York, qu'a reproduit la *Gazette* et qui a aussi paru dans le *Times* de New-York, je demande au ministre si, une fois pour toutes, il élucidera la question. Est-ce que les autorités des États-Unis ont révélé, d'une façon irrégulière, injuste ou qui n'était pas conforme au caractère confidentiel des renseignements en cause, quoi que ce soit qui leur ait jamais été communiqué au sujet de M. Norman?

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur le président, je crois pouvoir répondre à cette question. De fait, je crois y avoir répondu dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes. C'est bien regrettable que l'honorable député ne l'ait pas relue. J'ai alors dit que nous n'avions pas reçu de plainte à cet égard au sujet de la manière dont étaient utilisés les renseignements envoyés par notre organisme canadien de sécurité à l'organisme américain de sécurité. Je puis également confirmer que, en cette occasion et à propos de cette affaire, les renseignements obtenus par la sous-commission n'ont été obtenus, autant que je sache, d'aucune source canadienne s'occupant de sécurité par l'entremise de l'organisme américain. La sous-commission, autant que nous sachions, n'a pas agi en se servant de renseignements officiels communiqués par le Canada. Elle a obtenu de ses propres sources ses renseignements sur un diplomate canadien. Mon honorable ami sait que cette commission des États-Unis peut assigner n'importe qui.

**M. Diefenbaker:** Pourquoi alors s'en prendre à leur département pour quelque chose qu'il n'a pas fait?

**L'hon. M. Pearson:** Mon honorable ami se plaint de ce que nous n'avons pas agi et, lorsque nous cherchons à agir, il se plaint que ce que nous faisons ne sera d'aucune utilité.

[M. Diefenbaker.]

**M. Diefenbaker:** Pourquoi s'en prendre à eux pour quelque chose qu'ils n'ont pas fait?

**L'hon. M. Pearson:** Peut-être nous aiderait-il s'il nous donnait quelque avis de nature constructive au sujet de ce qu'il estimerait utile de faire. Mais la situation qui, je l'ai déjà dit l'autre jour, s'est produite depuis deux ou trois semaines au sujet de la révélation de renseignements, nous a menés à examiner de nouveau s'il est opportun, dans les circonstances actuelles, de transmettre, même dans le cas des États-Unis, des renseignements concernant la sécurité au Canada à l'organisme de sécurité américain, à moins d'avoir obtenu de celui-ci l'assurance qu'aucun de ces renseignements ne serait transmis à une sous-commission ou à une commission du Congrès.

Nous connaissons les difficultés qui découlent de la constitution des États-Unis, et s'il est impossible d'obtenir cette garantie, en raison de ces difficultés de nature constitutionnelle, j'ai dit que nous réserverions notre droit d'interrompre la transmission de renseignements touchant la sécurité à tout organisme des États-Unis. Le député s'en plaint parce que les États-Unis pourraient en pâtir et que nos rapports étroits d'amitié en souffriraient. Nous sommes parfaitement autorisés à le faire. Si un comité du Congrès ou quelque autre comité du Parlement américain agit de façon irresponsable en publiant, quelle qu'en soit la source, des renseignements concernant un citoyen canadien, et surtout un fonctionnaire du Canada, au lieu de les renvoyer pour vérification aux autorités canadiennes,—si les choses se passent ainsi dans une sous-commission du Congrès américain,—j'ai dit que nous nous réservions le droit de déclarer que nous ne pouvions risquer que cette commission se documente auprès d'une source canadienne officielle, et que nous devons peut-être alors lui supprimer toute possibilité de se procurer des renseignements relatifs à la sécurité.

Il se peut que cela ne nous permette pas d'atteindre le but que nous envisageons car, comme nous le savons tous, le cabinet américain a quelque difficulté à maîtriser le Congrès des États-Unis. Mais c'est une chose que nous pouvons faire et j'espère que mon honorable ami conviendra que nous devons le faire dans les circonstances actuelles.

**M. Diefenbaker:** Mon honorable ami dit que nous ne l'avons pas aidé du tout. Nous avons réclamé pendant plusieurs jours qu'une protestation soit exprimée... (*Exclamations*)... mais le gouvernement a gardé le silence. Le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas d'intention de protester.

**Des voix:** Oh non!